

## HALL A

APPARTEMENT 2 PIECES  
n° A23 au 2<sup>e</sup> étage

SEJOUR/CUISINE	26.24 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.88 m <sup>2</sup>
SDB	5.10 m <sup>2</sup>
RGT	1.87 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>46.09 m<sup>2</sup></b>
BALCON	3.50 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>49.59 m<sup>2</sup></b>
---------------------------------	----------------------------

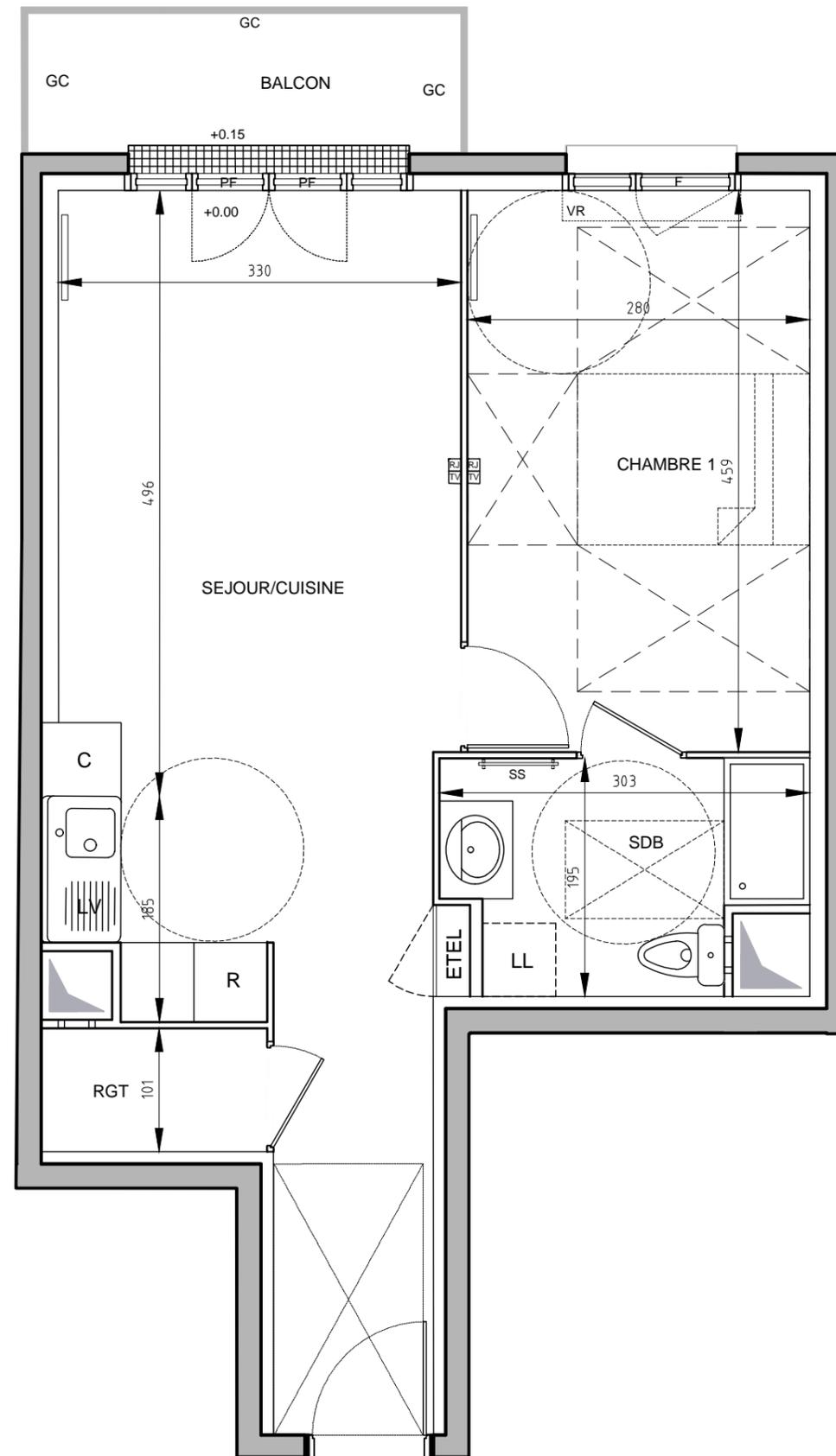
### LEGENDE

F : Fenêtre	SS : Sèche Serviette
PF : Porte Fenêtre	R : Réfrigérateur
VR : Volet Roulant	LV : Lave Vaisselle
GC : Garde-corps	LL : Lave Linge
: Soffite / faux plafond	C : Cuisson
ETEL: Tableau électrique	
PL : Placard	

Indice A Octobre 2017

Echelle :

Architecte : Jacques Soucheyre



2P A23



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.